



**LA CHEFFE DU DEPARTEMENT  
DES INFRASTRUCTURES ET DES  
RESSOURCES HUMAINES**

Place de la Riponne 10  
1014 Lausanne

Aux communes vaudoises

Réf.: NG/fb

Lausanne, le 2 juin 2020

**Dispositif de déconfinement : appel à projets pour la promotion du vélo**

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Dans le cadre de la crise sanitaire que nous vivons, un dispositif de sortie de crise a été défini par le Conseil d'Etat. Ce dispositif, actuellement en cours de déploiement, comprend plusieurs mesures. Certaines d'entre elles concernent les déplacements quotidiens des Vaudois-e-s.

Le contexte de la reprise induira inévitablement une diminution du trafic voyageurs et en conséquence un report sur les autres mobilités. Un transfert significatif des pendulaires en transports publics vers les transports individuels motorisés (voiture, scooter, moto, etc.) n'est cependant pas souhaitable. En effet, le réseau routier n'aura pas la capacité d'accueillir des volumes de trafic plus élevés qu'en situation normale. Ce recours accru à la voiture serait par ailleurs incohérent avec les objectifs climatiques du Canton.

Dans ce cadre, je souhaite encourager la population à utiliser la mobilité douce (marche, vélo, vélo à assistance électrique) pour ses trajets quotidiens, lorsqu'ils sont inférieurs à 10 km. Pour faciliter les déplacements à vélo, le Canton prévoit d'accélérer la mise en œuvre de certains projets de mobilité douce et de réaliser des mesures provisoires, en particulier des aménagements cyclables sur le réseau routier cantonal hors traversée de localité.

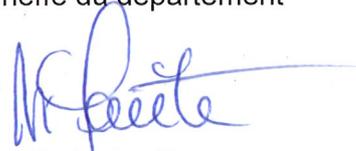
Ces actions n'auront de sens que si les communes initient une démarche similaire, car c'est dans les milieux urbains et périurbains que le potentiel de la mobilité douce est le plus élevé.

Aussi, je vous invite à mettre en œuvre des mesures provisoires renforçant l'attractivité des réseaux de mobilité cyclables et à prioriser la réalisation de vos projets favorisant les déplacements à vélo. Plusieurs leviers existent pour faciliter l'usage du vélo : le marquage de bandes cyclables, l'affectation d'une voie de trafic individuel motorisé ou de places de stationnement aux cycles, l'autorisation de circulation des vélos dans les couloirs de bus, le jalonnement d'itinéraires locaux ou encore l'aménagement de parkings à vélos. Des fiches explicatives présentant plus en détails ce type de mesures seront à votre disposition sur notre site internet [www.vd.ch/amenagements-cyclables-provisoires](http://www.vd.ch/amenagements-cyclables-provisoires), d'ici le début de la semaine prochaine.

Dans ce but, j'ai demandé à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) d'alléger les procédures de mise en œuvre des mesures provisoires et de traiter prioritairement vos demandes. Les voyers et les inspecteurs de la signalisation seront à même de vous informer quant aux procédures relatives aux aménagements que vous envisagez.

En vous remerciant par avance de réserver un bon accueil à cet appel à projets, je vous adresse, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, mes salutations distinguées.

La Cheffe du département



Nuria Gorrite  
Présidente du Conseil d'Etat

**Copie**

- DGMR
- ACV
- UCV